



CCAS d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

CCAS DELIBERATION N°2025 13

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 066-21002105-20251203-DELIBCCAS202513-DE

SEANCE DU 03 DÉCEMBRE 2025

Convocation du	14 NOVEMBRE 25
Affichage du	14 NOVEMBRE 25
Nombre de membres en exercice	09
Nombre de présents	07
Nombre de votants	07
PROCURATIONS	00

Objet : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MONSIEUR ET MADAME

L'an deux mil VINGT-CINQ, le TROIS décembre à QUINZE heures et TRENTE minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Président.

Présents :

Jean-Marie NIGAY, Président, Christiane VAN BOXSTAEL, James MARECHALLE, Anne-Luce FUSZ, Régis ROSELLE, Julie SPIRA Elu(e)s membre du CCAS, et, Guy DUPONT membre(s) du CCAS,

Absents :

Dehiba MARTIN Excusée,

Secrétaire : Christiane VAN BOXSTAEL

VU la situation financière présentée de Madame et Monsieur

CONSIDERANT que le couple demande une aide de 1037 € pour le paiement d'une facture d'électricité,

CONSIDERANT que le couple est prêt à faire un remboursement de 20 € par mois,

CONSIDERANT que son dossier ne remplit pas les critères d'obtention d'une aide ponctuelle,

CONSIDERANT que le CCAS n'a pas le budget pour une telle somme,

Après avoir débattu,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

L'assemblée délibère, à l'unanimité,

Article 1 : ne pas ACCEPTER la demande d'aide de Madame et Monsieur

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY



Le Président
Jean-Marie NIGAY

